



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/55/L.2/Add.4
24 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-cinquième session
Genève, 15-26 septembre 2008

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 15 au 26 septembre 2008

Rapporteuse: M^{me} Andriani Falkonaki-Sotiropoulos (Grèce)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT (<i>suite</i>).....	2
Déclarations liminaires.....	2

II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT *(suite)*

Déclarations liminaires

1. Les délégations ont exprimé de vives préoccupations sur la situation précaire de l'économie mondiale, marquée notamment par une instabilité et une incertitude des marchés internationaux de capitaux, de devises et de produits de base. La crise alimentaire persistante, en particulier, méritait l'attention soutenue de la communauté internationale. L'avenir de l'économie mondiale dépendrait de la manière dont les gouvernements réagiraient à ces problèmes, tant individuellement que collectivement.
2. Les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avaient été inégaux selon les régions du monde; c'est en Afrique subsaharienne que l'on constatait les progrès les moins satisfaisants. La situation actuelle de l'économie mondiale, en réalité, mettait en grave difficulté de nombreux pays en développement importateurs de produits alimentaires et d'énergie. Les délégations ont toutefois estimé qu'il devait être encore possible d'atteindre les OMD dans toutes les régions, à condition qu'il y ait un effort politique concerté de toutes les parties concernées. Le développement des capacités productives devait être au cœur des stratégies visant à accélérer la croissance économique et à créer des emplois productifs et acceptables. À cet égard, certaines délégations ont souligné que l'aide internationale devait être rééquilibrée de façon à garantir suffisamment d'investissements dans les infrastructures et les secteurs productifs – y compris le secteur agricole – dans les pays en développement. Certains pays développés prévoyaient de doubler leur aide publique au développement (APD) d'ici à 2010, en concentrant cet effort sur l'Afrique. Les activités au titre de l'Aide pour le commerce étaient considérées comme un complément important à l'APD.
3. Les délégations ont été nombreuses à souligner qu'il importe que l'Accord d'Accra soit pleinement appliqué. Étant donné les perspectives économiques incertaines, les délégations – en particulier celles de pays en développement – ont invité la CNUCED à contribuer plus efficacement au discours mondial sur le développement et aux mécanismes de l'ONU pour le développement. Plusieurs délégations ont félicité la CNUCED pour le lancement récent d'un certain nombre de publications phares et ont vivement encouragé le secrétariat à continuer de suggérer des solutions viables et pratiques aux problèmes économiques mondiaux. Les mesures

déjà prises par la CNUCED pour appliquer l'Accord d'Accra, notamment la création d'un comité directeur chargé de superviser la mise en œuvre de cet accord, et la mise en place de fonds thématiques d'affectation spéciale, ont été saluées par les délégations.

4. Dans la mesure où le commerce est un pilier essentiel de la croissance économique, de nombreuses délégations se sont déclarées très préoccupées de ce que le Cycle de Doha de négociations commerciales multilatérales soit revenu au point mort. Pour les délégations, un résultat final axé sur le développement offrirait le meilleur cadre possible pour remédier aux distorsions qui perturbent depuis longtemps les flux commerciaux. Il a été observé qu'un échec du Cycle de Doha aurait un coût significatif pour les pays les moins avancés (PMA), dont le pouvoir de négociation dans le cadre d'un accord bilatéral ou régional était très limité, et en tout état de cause beaucoup moins important que dans le cadre d'un régime de commerce multilatéral. Les États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été invités à envisager de reprendre rapidement les négociations. Il a été estimé que la CNUCED pourrait jouer un rôle constructif en démontrant qu'une issue positive au Cycle de Doha serait dans l'intérêt de tous. Un appel a été lancé à tous les principaux partenaires de négociation, y compris les pays émergents, pour qu'un accès libre de droits et de contingents soit accordé aux PMA.

5. Les délégations ont réaffirmé que le mandat de la CNUCED consistait en trois piliers – formation de consensus, recherche et analyse et coopération technique – et ont réaffirmé le rôle de la CNUCED en tant que principal organe du système des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes se rapportant à la finance, à la technologie, à l'investissement et au développement durable. Un certain nombre de délégations ont salué l'attention accordée par la CNUCED à des catégories de pays spécifiques comme les PMA, les pays africains, les pays en développement sans littoral et les petits pays insulaires en développement, ainsi qu'à d'autres petites économies structurellement faibles et vulnérables. Plusieurs délégations de pays en développement ont exprimé leur intérêt pour les travaux consacrés par la CNUCED aux accords commerciaux régionaux et à la coopération Sud-Sud. Toutefois, même si l'accès aux marchés s'améliorait du fait des initiatives de libéralisation du commerce menées dans le cadre de l'OMC, les pays en développement – et les PMA en particulier – ne pouvaient pas en bénéficier pleinement en raison des capacités intrinsèquement limitées de leur offre.

6. Bon nombre de délégations de pays en développement ont salué le rôle joué par la CNUCED dans la coopération interinstitutionnelle menée au titre de l'initiative Aide pour le commerce, et ont exprimé l'espoir que le Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés mette davantage l'accent sur des programmes de renforcement des capacités des PMA en matière commerciale, et que les préoccupations liées au commerce et au développement deviennent partie intégrante des plans de développement nationaux et des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Dans le même ordre d'idées, plusieurs délégations ont demandé à la CNUCED de travailler avec les institutions de Bretton Woods, notamment, pour établir une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques.

7. Il a été estimé que des efforts étaient nécessaires pour consolider les activités menées dans le cadre d'accords commerciaux régionaux et améliorer la coopération Sud-Sud, sans préjudice du système commercial multilatéral. Il a aussi été estimé qu'une attention particulière devait être accordée au paragraphe 41 de l'Accord d'Accra sur l'assistance en faveur de certains groupes de pays, dont les PMA. À cette fin, les questions relatives aux PMA devraient être intégrées dans toutes les divisions; la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux devait recevoir des ressources financières et humaines plus importantes; et la coopération technique en faveur des PMA devait être prioritaire.
